



---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 11 juillet 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Attribution du marché N°22002COL – Fourniture et livraison de bornes d'apport volontaire destinées à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an Deux Mille vingt-deux, le 11 juillet à 8h15, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO sur convocation en date du 5 juillet 2022.

**PRESENTS :**

CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, BERTOLUCCI Marie-Christine, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PELLEGGRI Leslie, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, ROMITI Gérard, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste

**ONT DONNE POUVOIR :**

PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles

**ABSENTS :**

CASALTA Jean-Sébastien, GIAMARCHI Marie-Dominique, DE GENTILI Emmanuelle, Jean-Jacques, PIPERI Linda, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, BIAGGINI Jean-Jacques, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution du marché N°22002COL – Fourniture et livraison de bornes d'apport volontaire destinées à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est nécessaire d'équiper en la Communauté d'Agglomération de Bastia en bornes d'apport volontaire ;

Vu la consultation lancée le 9 février 2022 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La procédure d'appel d'offres ouvert lancé pour l'attribution du marché n°22002COL - Fourniture et de livraison de bornes d'apport volontaire destinées à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**PREND ACTE**

De l'attribution du marché n°22002COL, fourniture et de livraison de bornes d'apport volontaire destinées à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, par la CAO du 25 avril 2022, à la société UTPM Environnement, 51 rue du Montoir 02380 Coucy le Chateau (SIRET : 832 725 402 00016), pour une durée de 4 ans et un montant minimum de 100 000€ HT et maximum de 300 000€ HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia au chapitre 21 article 2158 service COLL ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO